

Département des Côtes d'Armor
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION
SEANCE DU MARDI 16 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 16 avril à 18 h 00, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 par renvoi de l'article L. 5211-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT) s'est assemblé, dûment convoqué, salle de la MJC à Bégard le Conseil d'Agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX

Etaient présents les conseillers d'agglomération suivants

ALLARD Ronan (*suppléant*) ; AUBRY Gwénaëlle (*suppléante*) ; BERNARD Joseph ; BILLAUX Béatrice ; BOETE Cécile ; BOULANGER Servane ; BURLOT Gilbert ; CADUDAL Véronique ; CALLONNEC Claude ; CARADEC-BOCHER Stéphanie ; CHEVALIER Hervé ; CLEC'H Vincent ; CONNAN Josette ; DOYEN Virginie ; DUMAIL Michel ; ECHEVEST Yannick ; GAREL Pierre-Marie ; GIUNTINI Jean-Pierre ; GOUAULT Jacky ; GOUDALLIER Benoît ; GUILLOU Claudine ; GUILLOU Rémy ; KERAMBRUN-LE TALLEC Agathe ; LE BARS Yannick ; LE BIANIC Yvon ; LE BLEVENNEC Gilbert ; LE CALVEZ Michel ; LE COTTON Anne ; LE CREFF Jacques ; LE FLOC'H Éric ; LE FLOC'H Patrick ; LE FOLL Marie-Françoise ; LE GALL Annie ; LE GAOUYAT Samuel ; LE GOFF Yannick ; LE GOFF Philippe ; LE LAY Alexandra ; LE MARREC François ; LE MEAUX Vincent ; LE MEUR Daniel (*suppléant*) ; LE MEUR Frédéric ; LE MOIGNE Yvon ; LE SAOUT Aurélie ; LINTANF Joseph ; MOURET Patricia ; NAUDIN Christian ; PAGNY Gilles ; PARISCOAT Dominique ; PONTIS Florence ; PRIGENT Christian ; PRIGENT Marie-Yannick ; PUILLANDRE Elisabeth ; RANNOU Hervé ; RIOU Philippe ; ROLLAND Paul ; SALLIOU Pierre ; SCOLAN Marie-Thérèse ; TALOC Bruno ; THOMAS David (*suppléant*) ; VIBERT Richard.

Conseillers d'agglomération - pouvoirs

CHAPPÉ Fanny à DUMAIL Michel ; GRAEBER Sophie à PAGNY Gilles ; JOBIC Cyril à SCOLAN Marie-Thérèse ; KERHERVE Guy à GOUDALLIER Benoît ; LE HOUEROU Annie à LE MEAUX Vincent ; LE JANNE Claudie à LE BLEVENNEC Gilbert ; LE LAY Tugdual à LE GOFF Philippe ; MOZER Florence à ROLLAND Paul ; PRIGENT Jean-Yvon à ECHEVEST Yannick.

Conseillers d'agglomération absents et excusés

BEGUIN Jean-Claude ; BOUCHER Gaëlle ; BOUILLENNEC Rachel ; BREZELLEC Marcel ; CHARLES Olivier ; CONNAN Guy ; DUPONT Frédéric ; HERVÉ Gildas ; INDERBITZIN Laure-Line ; LARVOR Yannick ; LE VAILLANT Gilbert ; LEYOUR Pascal ; LOZAC'H Claude ; PIRIOU Claude ; QUENET Michel ; RASLE-ROCHE Morgan ; SALOMON Claude ; VAROQUIER Lydie ; ZIEGLER Evelyne.

Nombre de conseillers en exercice : 88 Titulaires - 43 suppléants

Présents	60
Procurations	09
Votants	69
Absents	19

DEL2024-04-091

GENS DU VOYAGE : AIRES ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE : TARIFS 2024

Vu lors du comité de pilotage - Gens du voyage en date du 14 février 2024 ;

Considérant l'ouverture de l'aire d'accueil des gens du voyage de Kergré à Ploumagoar, les tarifs pour le droit d'emplacement et les consommations des fluides ont été retenus ;

Considérant l'augmentation des coûts de l'énergie, une révision des tarifs de l'aire de Paimpol est proposée ;

Dans le cadre du schéma départemental d'accueil des gens du voyage, l'aire permanente de Ploumagoar, située à Bellevue, fait l'objet d'une reconstruction à proximité sur Kergré. Les travaux de la nouvelle aire sont actuellement en cours et devraient permettre la mise en service en juin. La fermeture de l'ancienne aire sera effective dès l'ouverture de la nouvelle aire.

Compte tenu des équipements sanitaires prévus dans la nouvelle aire de Kergré et des modalités de fonctionnement (notamment le pré paiement), il est nécessaire de définir des tarifs en adéquation avec les services mis en place.

Il est proposé de valider la grille tarifaire proposée ci-dessous, pour la gestion de l'accueil des gens du voyage :

	Aire de Paimpol	Aire de Bellevue	Aire de Kergré
Droit d'emplacement	3 €/jour	1 € / jour	3.50 €/ Jour
Consommation des fluides			
Eau	4,12 €/m ³	1 € / jour	3,83 €/m ³
Electricité	0,26 €/KWh	1 € / jour	0,26 €/KWh
Caution	90 €	50 €	100 €
Tarif forfaitaire en cas d'incident technique	25 €/semaine	20 €/ semaine	25 €/ semaine
Aire de grands passages / terrain temporaire 20 € par semaine par caravane double essieu			
Stationnement spontané 5€ par jour par caravane double essieu			

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil d'Agglomération :

- Adopte la grille tarifaire ci-dessus pour l'année 2024 ;
- Autorise le Président ou son représentant à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Fait et délibéré, les lieu, jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Le Président,
Vincent LE MEAUX



Le Secrétaire de séance,
Yannick ECHEVEST